



• **Gab 65** •

Le groupement de l'Agriculture **BIO**
des Hautes Pyrénées

AG 2020 du GAB 65

Communication sur l'impact de la crise du covid 19 sur l'activité de la structure :

Voici, au 22 mai 2020, les impacts de la crise du covid 19 sur l'activité et les financements du GAB 65 jusqu'à ce jour, ainsi que les mesures prises pour y faire face.

État des impacts sur l'activité :

Organisation de formation: le GAB65 a été concerné par la fermeture des établissements de formation (Art. 1. - I. de l'Arrêté du 15 mars 2020). Les formations que nous devons organiser depuis le 16 mars dernier n'ont pu être assurées. L'hiver et le début du printemps sont des moments de disponibilité pour nos bénéficiaires agriculteurs, et ces formations ne peuvent être organisées à distance ni dans des conditions extérieures garantissant la sécurité des apprenants. Plusieurs d'entre elles ne pourront pas être reportées à l'automne. Nous estimons à environ 9 000 € la perte de chiffre d'affaire sur les formations.

Organisation de rencontres collectives : De même que pour les formations, plusieurs rencontres collectives ont dû être annulées, les thématiques ne permettant pas de les organiser à distance.

Accompagnement des restaurants collectifs des établissements scolaires et entreprises : ces établissements étant eux-mêmes visés par l'article 1.1 du décret du 15 mars 2020, il nous est impossible de poursuivre cette activité qui génère 3 000 € de prestations.

Sensibilisation du jeune public à l'agro-écologie : les interventions dans les classes et les centres de loisirs ont dû être annulées, ce qui représente une perte de prestations de 1 000€ de CA pour la période 15 mars-15 mai.

Globalement nous estimons une perte de chiffre d'affaire d'environ 13 000 €.

État des impacts sur la trésorerie :

Les trois activités décrites ci-dessus sont les seules qui nous permettent un apport en trésorerie réguliers, les autres activités reposant sur des financements publics sont payées en moyenne un an plus tard. L'arrêt temporaire de ces activités entraîne donc des difficultés de trésorerie.

De plus, 5000€ de formations réalisées avant la crise connaissent un différé de paiement de plusieurs mois.

Mesures mises en œuvre pour atténuer ces impacts et permettre la poursuite de l'activité :

- Mise en place du chômage partiel pour tous les salariés à partir du 16 mars.
- Demande et obtention d'un report des charges sociales, du loyer et des remboursements d'emprunt
- Réalisation rapide des demandes de solde et paiement rapide du Conseil Régional
- Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 23k€